

# Opération « TOUS EN CLUB »

## Une aide de l'état aux sportifs du Val-de-Marne

### Combien ?

25 € pour une prise de licence dans une association sportive du Val-de-Marne partenaire de l'opération. Cette aide ne peut être perçue qu'une fois par an et par personne.

### Pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux habitants du Val-de-Marne bénéficiant soit de :

- Aux bénéficiaires du RSA (RSA activité inclus, ...)
- Aux étudiants de BAC+1 à BAC+5 inclus
- Aux adultes prenant une licence à la FF Handisport (FFH) ou FF Sport Adapté (FFSA)
- Aux adultes prenant une licence dans une autre fédération mais bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

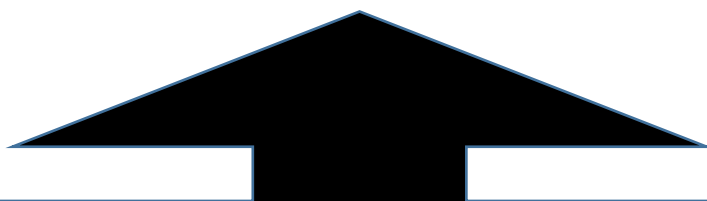
### Où et quand ?

- Au siège de l'U.S. Ivry (69, avenue Danielle Casanova 94200 Ivry sur seine).
- **À partir du mardi 05 octobre 2021** aux horaires ci-dessous jusqu'au lundi 22 novembre 2021 :  
**Les mardis et jeudis de 10h à 12h et de 15h à 19h**  
**Les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h**  
**Les vendredis de 10h à 12h et de 15h à 18h**

### Comment ?

- **À partir du mardi 05 octobre 2021**, remplir une fiche de demande d'aide « Tous en club », au siège de l'U.S. Ivry qui est partenaire de l'opération.
- Fournir le bulletin d'adhésion 2021/2022 valable uniquement s'il est rempli et signé par la section.
- **Présenter** la pièce d'identité du bénéficiaire (inutile de faire la photocopie) (Carte Nationale d'Identité, livret de famille, passeport). **IMPERATIF.**
- Fournir une copie du justificatif de la **carte étudiante 2021/2022, ou du RSA, ou la licence FFH ou FFSA et ou de l'AAH.**

**Aucune photocopie ne pourra être effectuée par l'U.S. Ivry.**



**Dossier complet obligatoire pour obtenir l'aide.**

**Ces aides seront distribuées dans la limite des stocks disponibles**